

Fichier Départemental de la Demande Locative Sociale

Le Mans Métropole

Stéphanie JACQUET
Service Habitat Logement
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre
CS40010
72 039 LE MANS Cedex 9
Tel : 02 43 47 43 13
stephanie.jacquet@lemans.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les demandes de logement social sont enregistrées dans un fichier départemental partagé entre les bailleurs sociaux et leurs partenaires. Ce fichier permet d'assurer la fluidité du patrimoine et la mobilité des locataires, de mieux connaître les besoins et limiter la vacance.

Ce dispositif contribue donc à améliorer la transparence en matière d'attribution et d'information des demandeurs et développer ainsi une politique de l'habitat concertée. Le CREHA Ouest est administrateur du système d'enregistrement.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs de logements locatifs sociaux.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Le financement est assuré par l'ensemble des partenaires. Le Mans Métropole participe aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 12 869 € y compris la maintenance du réseau.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

USH Pays de la Loire, CREHA OUEST, bailleurs sociaux, Etat, Action Logement, Département, Communes, intercommunalités.

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2022 : 12 869 €.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2021 : participation de 12 610 €.